



Modif de pièce pour fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 7 janvier 2008

Est-il possible et comment de transformer une pièce fermée en zone fumeur en y installant une vmc et un purificateur d'air ? Qui peut nous renseigner sur les normes autre que les fabricants de cabines très onéreuse et impossible à investir pour un petit établissement.

Réponse :

Le purificateur d'air ne convient pas, il faut installer un extracteur d'air qui permette le renouvellement du volume d'air de votre salle 10 fois par heure et de créer une dépression de 5 pascals par rapport aux pièces communicantes. Ces deux normes sont assez faciles à réaliser, mais attention, le dispositif doit être totalement indépendant du système de climatisation ou de climatisation d'air du bâtiment.

La salle réservée aux fumeurs ne doit pas dépasser 20% de la surface de l'établissement. Elle ne peut pas, non plus, dépasser 35 m².

Cette salle doit être dotée de fermetures automatiques sans possibilité d'ouverture non intentionnelle. Elle ne peut pas constituer un lieu de passage.